

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/151 du 30/03/79
/MJT/SGFPT/DFP/2106/14

Portant révocation de Monsieur YANDZA Louis Gilbert, Chirurgien Dentiste de 7° échelon.

LE

, PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VISAS :

(/u L'Acte N° 005/PCT/CC du 7/2/79, portant fonctionnement et Organisation des Pouvoirs Publics,

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/130/MF du 9/5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n°74/470 du 32.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu l'Ordonnance n°38/70 du 7.9.70 sur la discipline des fonctionnaires civils ;

Vu le décret n°78/685 du 18.11.78 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n°05256/SGSP/SP du 17 Novembre 1978 du Secrétaire Général à la Santé Publique.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1.- Monsieur YANDZA Louis Gilbert, Chirurgien Dentiste de 7^e échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique), précédemment en service à l'Hôpital Général à Brazzaville, est révoqué de ses fonctions pour abandon de son poste de travail.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 8 Juillet 1978, date effective de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 30 MARS 1979

Par le . Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Le Ministre de la Santé Publique

Médecin Commandant D. A. MISSONTEA

Henri LOPES

Le Ministre du Travail et de la Justice

André MOUELE.

COPIATIONS :

SGFPT/DFP.	5
D.B.	3
D.C.F.	1
SGSP.	2
MSAS	2
Hôpital Général B/ville 2	
TRESOR	1
PRESE	1
SIER	3
M/BC	3